

L'honorable M. Haig: Ce montant est destiné à la force de police des Nations Unies, n'est-ce pas?

L'honorable M. Macdonald: Oui, les deux crédits sont indiqués là.

L'honorable M. Haig: Je pense que certains membres de notre parti n'ont pas saisi cela. J'ai eu l'avantage d'examiner la question avec soin.

L'honorable M. Macdonald: Il me semble avoir dit, comme j'en avais l'intention, que le bill embrasse les deux points dont il est fait mention dans le discours du trône, soit un crédit d'un million de dollars pour venir en aide aux Hongrois et un crédit d'un dollar, au titre de notre quote-part en vue du maintien de la force de police des Nations Unies. Il s'agit d'un dollar pour le moment, parce qu'on ne sait pas encore ce qu'il en coûtera. Ce coût est imputé sur le montant d'un million présentement affecté à la défense nationale, de sorte qu'en y ajoutant un dollar, le montant total sera d'un million et un dollars.

L'honorable Calvert C. Pratt: Mes collègues me permettront-ils d'appeler leur attention sur une nouvelle qui a paru dans un journal que j'ai reçu aujourd'hui? Il y est question de l'aide qu'on accorde à Terre-Neuve aux réfugiés hongrois de passage à l'aéroport de Gander. L'organisation de ces secours relève de la Société de la Croix-Rouge, de l'Armée du Salut, de la Légion canadienne et des clubs sociaux et d'autres organismes, sous la direction de la Société, s'occupent très activement de cette besogne. Ces organismes recueillent des vêtements pour les hommes, les femmes et les enfants, afin de les offrir aux réfugiés de passage à l'aéroport de Gander. Comme l'indique le journal, la population a répondu avec tant de générosité que les organismes en cause sont "bombardés de vêtements" et peuvent à peine s'occuper des fortes quantités qu'ils ont reçues.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je propose la troisième lecture du bill.

(La motion est agréée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Macdonald: Honorables sénateurs, je propose qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 8 janvier 1957, à 10 heures du matin.

(La motion est adoptée.)

COMMUNICATION REÇUE DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le message suivant du secrétaire du Gouverneur général:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 29 novembre 1956

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui le 29 novembre, à 8 heures et demie du soir, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. F. DELAUTE,

Secrétaire du Gouverneur général
(Administration)

Son Honneur le Président du Sénat,
Ottawa.

LA SANCTION ROYALE

L'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Orateur. Il plaît alors à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de donner la sanction royale au bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour les besoins du service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1957.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 8 janvier 1957, à 10 heures du matin.